MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique pour régler les prochaines factures de la REOM i de la Communauté de communes du Pays de la Serre.
Complétez et signez ce formulaire puis renvoyez-le par courrier :
Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 Rue des Telliers, BP 31, 02 270 CRECY SUR SERRE ou par e-mail **:** reomi@paysdelaserre.fr **,** en y joignant **un relevé d'identité bancaire (RIB)** au format IBAN et **le contrat de prélèvement.**

Identifiant créancier (ICS)
FR38ZZZ86805

Demande de prélèvement automatique
à retourner à la Communauté de communes du Pays de la Serre

Indiquer votre n° abonné : |_|_|_|_|_| |_|
(en haut à gauche de vos factures)

Objet du prélèvement
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Nom, Prénom et Adresse du Débiteur

Nom, Prénom .....

Adresse.....

Code Postal |_|_|_|_|_|

Ville.....

Pays .....

Nom et adresse du créancier
Communauté de Communes du Pays de la Serre 1 rue des Telliers - BP 31 02 270 CRECY SUR SERRE France

Type de prélèvement : Paiement récurrent

Compte à débiter	
Identifiant international IBAN	**Identifiant International de la banque BIC**
|_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|	|_|_|_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_|

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de communes du Pays de la Serre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. En cas de litige sur un prélèvement, vous pouvez faire suspendre l'exécution par simple demande à votre banque. Vous réglerez le différend directement avec la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Tiers Débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)
Nom, Prénom :.....

A .....

Le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| **Signature (obligatoire)**

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.